

Le Rôle des Parlements dans la Résolution des Conflits au sein de la Région des Grands Lacs

Première Ebauche

Par

Prof. Yasin Olum (PhD), Fulbright Scholar
CONSULTANT, FP-CIRGL

(+256)788106667 [Whatsapp], (+256)755572552

Courriels: yasinolum2013@gmail.com, yasin.olum@yahoo.co.uk

Ceci étant le Rapport de Consultance Présenté à la Conférence des
Orateurs, Organisée par le FP-CIRGL
Tenue à Nairobi, Kenya
Le 4 avril 2022

Table of Contents

Table des matières	i
Liste des Acronymes	ii
1.0 Introduction	1
2.0 Définition de la Résolution des Conflits	2
3.0 Situation Sécuritaire actuelle dans la Région des Grands Lacs	6
4.0 Les Causes profondes pertinentes des Conflits dans la Région des Grands Lacs	9
5.0 Le Rôle des Parlements dans la Résolution des Conflits dans la Région des Grands Lacs	12
6.0 Réponses clés du FP-CIRGL pour contribuer efficacement à la Résolution des Conflits dans la Région des Grands Lacs	15
7.0 Perspectives d'avenir pour endiguer les conflits dans la Région des Grands Lacs	18
8.0 Conclusion	21
9.0 Recommandations	21
Références	25

Liste des Acronymes

ADF	-	Forces Démocratiques Alliées
ADR	-	Règlement extrajudiciaire des Litiges
AU	-	Union Africaine
CAR	-	République Centrafricaine
Covid-19	-	Maladie à Virus Corona-19
CRC	-	Courbe de Résolution des Conflits
CSOs	-	Organisations de la Société Civile
DCM	-	Modèle à Double Préoccupation
EU	-	Union Européenne
FDLR	-	Force Fémocratiques de Libération du Rwanda
FP-ICGLR Lacs	-	Forum des Parlements de la Conférence Internationale des Grands Lacs
GIZ	-	Agence Allemande de Coopération Internationale
GLR	-	Région des Grands Lacs
HoS	-	Chefs d'Etat
ICGLR	-	Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs
IMF	-	Fond Monétaire International
MONUSCO	-	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
RDT	-	Théorie de la Dialectique Relationnelle
ROM	-	Mécanisme de Surveillance/Contrôle National
SADC	-	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SC	-	Conseil de Sécurité
SDGs	-	Objectifs de Développement Durable
SOC	-	Strategie de Conflit
UN	-	Nations Unies
UNSC	-	Conseil de Sécurité des Nations Unies
WB	-	Banque Mondiale

1.0 Introduction

La Région des Grands Lacs (RGL) - et en particulier les États membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) - continuent de connaître des conflits à la fois intra-étatiques¹ et interétatiques². Ces conflits incessants ont plongé la RGL dans une instabilité endémique, interférant ainsi avec les efforts visant à ancrer à la fois l'État de droit et un développement socio-économique rapide et substantiel. C'est cette situation conflictuelle qui a donné naissance au Forum des Parlements (PF) des États-membres de la CIRGL (FP-CIRGL).

Le FP-CIRGL est une organisation interparlementaire composée de douze Parlements des États membres de la CIRGL. Elle a été créée le 4 décembre 2008 à Kigali, République du Rwanda. La CIRGL a émergé des conflits qui avaient englouti la Région dans les années 1990, y compris le génocide de 1994 au Rwanda et le conflit prolongé, l'instabilité et la guerre dans la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC).³ Ces tristes événements ont généré une insécurité généralisée qui a finalement abouti à la régionalisation des conflits, qui constituaient une menace pour la paix, la sécurité et le développement de la Région. Par la suite, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), dans ses Résolutions 1291 et 1304 de 2000, a convoqué à une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la RGL.

En outre, les nombreux incidents de conflits dans la RGL ont amené les Chefs d'État (HoS) de la Région, en coordination avec l'Union Africaine (UA) et les Nations Unies (ONU), à se rencontrer à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, en 2004 pour trouver une solution à cette situation de conflit endémique. Cette réunion a abouti à la Déclaration de Dar-es-Salaam.⁴

¹ Selon Wikipédia, le conflit intra-étatique est défini comme la violence entre ou parmi un ou plusieurs groupes minoritaires ou majoritaires favorisés ou défavorisés, et un ou plusieurs de ces groupes et l'État politique/juridique, pour obtenir soit une plus grande part de ressources limitées, soit le contrôle ou l'autonomie ou les deux sur l'État territorial. C'est la violence qui se produit à l'intérieur d'un seul État.

² Wikipédia définit le conflit interétatique comme la violence entre deux ou plusieurs États.

³ Pour plus de détails sur ce récit, voir Great Lakes Project (GLP) (non daté).

⁴ Onyango Kakoba (2021a), p. 1; voir aussi Onyango Kakoba (2021b).

La CIRGL a été établie selon les principes d'appropriation et d'inclusion par tous les Gouvernements des États membres et toutes les autres parties prenantes, y compris les forums officiels qui représentent les différentes parties prenantes. Les parties prenantes comprennent le Forum parlementaire, le Forum Régional de la Jeunesse, le Forum Régional des Femmes, le Forum du Secteur Privé et le Forum de la Société Civile. Le Forum vise à promouvoir, maintenir et renforcer la paix et la sécurité dans la RGL conformément à la volonté du HoS et du Gouvernement exprimée dans le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL signé le 15 décembre 2006 à Nairobi, République du Kenya. L'objectif général du FP-CIRGL est d'apporter des contributions parlementaires significatives à la mise en œuvre du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL. Il vise à atteindre les objectifs spécifiques suivants liés à la résolution des conflits :

- i. Fournir une plate-forme d'échange d'expériences, de résolution de conflits et de dialogue entre les Parlements des pays membres de la CIRGL ;
- ii. Soutenir les efforts des Gouvernements dans la prévention et le règlement des conflits et contribuer à la consolidation des processus de paix et de réconciliation nationale;
- iii. Contribuer à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU sur le respect et la protection des droits des femmes, des enfants et des personnes vulnérables en période de conflits armés; et
- iv. Aider à résoudre tout conflit pouvant survenir entre les Parlements ou entre les États membres de la CIRGL.

Afin d'atteindre effectivement les objectifs énoncés à l'article 2 de l'Accord interparlementaire et tels que définis par ses commissions permanentes respectives, le FP-CIRGL dispose de cinq principaux domaines d'intervention. Celui qui se concentre directement sur la résolution des conflits est axée sur la Paix et la Sécurité. Mais qu'est-ce que la résolution de conflits ? C'est à cette définition que nous nous tournons maintenant.

2.0 Définition de la Résolution des Conflits

Tsegaye⁵ note à juste titre qu'au cours des six dernières décennies, la résolution des conflits a non seulement attiré une attention scientifique considérable, mais qu'elle gagne en ampleur et en complexité. Il poursuit en disant que la fin de la guerre froide et la désintégration du bloc

⁵ Tsegaye Kebede Kassa (2020), p. 168.

communiste, suivies d'une résurgence de conflits ethniques, de guerres civiles et d'affrontements interétatiques en Europe orientale et centrale, en Afrique et en Asie ont nécessité une recherche continue de solutions. et un accent renouvelé sur la résolution des conflits. Il conclut fermement que c'est pourquoi la résolution des conflits est restée un domaine de recherche et de pratique important pendant des décennies.

rightly

Par définition, la résolution des conflits est un processus ou un moyen par lequel deux ou plusieurs parties engagées dans un désaccord, un différend ou un débat parviennent à un accord pour le résoudre. En d'autres termes, il s'agit des méthodes et des processus impliqués pour faciliter la fin pacifique des conflits⁶ et des représailles⁷. La notion de règlement des conflits peut également être utilisée de manière interchangeable avec **le règlement des différends**, où les processus d'arbitrage et de contentieux sont impliqués de manière critique. En fait, le concept de résolution des conflits peut être considéré comme englobant l'utilisation de mesures de résistance non violentes par les parties en conflit dans le but de promouvoir une résolution efficace.

Dans les études sur la paix et les conflits, la résolution des conflits est une situation sociale dans laquelle les parties en conflit armées (c'est-à-dire des groupes organisés de manière formelle ou informelle engagés dans un conflit intra-étatique ou interétatique) décident, dans un accord volontaire, de vivre en paix avec - et/ou de dissoudre - leurs incompatibilités » (c'est-à-dire un désaccord grave entre au moins deux parties dont les revendications ne peuvent être satisfaites par les mêmes moyens en même temps) et, désormais, cesser d'utiliser les armes l'une contre l'autre.

Le type de désaccord qui nous intéresse et pour lequel une résolution de conflit est nécessaire est un désaccord politique ou des questions liées à la paix et au conflit. Il existe un large éventail de méthodes et de procédures pour régler les conflits, y compris la négociation, la médiation, la médiation-arbitrage, la diplomatie et la consolidation créative de la paix. Théoriquement, il existe une pléthore de théories et/ou modèles différents liés à la résolution

⁶ Le conflit est un conflit d'intérêts. Sa base pourrait être personnelle, raciale, de classe, de caste, politique et internationale (Wikipedia).

⁷ Selon Wikipédia, la rétribution (parfois appelée représailles, récompense, vengeance, récompense, représailles, némésis, rétribution, vengeance, punition, compensation et justice) est une punition infligée à quelqu'un en guise de vengeance pour un acte répréhensible ou criminel. En d'autres termes, c'est une punition pour un crime, en particulier une punition qui est exécutée par quelqu'un d'autre que l'autorité officielle

des conflits, à savoir ; la courbe de résolution des conflits (CRC), le modèle de double préoccupation (DCM), la théorie de la dialectique relationnelle (RDT), la stratégie de conflit (SoC), la technique de Gandhi (ou Satyagraha) et la technique de Jaina (ou Anekanta). Chacune de ces théories et/ou modèles sera expliquée tour à tour et brièvement :

- CRC : il sépare les styles de conflit en deux domaines distincts : le domaine des entités concurrentes et le domaine des entités accommodantes. Il y a une sorte d'accord entre les cibles et les agresseurs sur la CRC.
- DCM : il suppose que la méthode préférée des individus pour gérer les conflits est basée sur deux thèmes ou dimensions sous-jacents : le souci de soi (affirmation de soi) et le souci des autres (empathie). Il soutient que les membres du groupe équilibrent leur souci de satisfaire leurs besoins et intérêts personnels avec leur souci de satisfaire les besoins et les intérêts des autres de différentes manières. Il identifie cinq styles ou stratégies de résolution de conflits que les individus peuvent utiliser en fonction de leurs dispositions envers des objectifs pro-soi ou pro-sociaux.⁸
- RDT :⁹ il explore les façons dont les personnes dans une relation utilisent la communication verbale pour gérer les conflits et les contradictions par opposition à la psychologie. Il se concentre sur le maintien d'une relation même à travers les contradictions qui surgissent et sur la façon dont les relations sont gérées par une conversation coordonnée. Ses principaux concepts sont : les contradictions, la totalité, le processus et la praxis.
- SoC : c'est l'étude de la négociation lors d'un conflit et du comportement stratégique qui aboutit au développement du « comportement conflictuel ». Il est largement basé sur la théorie des jeux.¹⁰
- Technique de Gandhi : c'est une lutte non-violente contre l'injustice dans laquelle la non-violence est acceptée comme principe en renonçant à la violence par l'esprit, la parole et l'action. Il existe différents types de Satyagraha à travers lesquels n'importe qui peut lutter contre la vérité et l'injustice et le type de conflit peut être résolu.¹¹

⁸ The five conflict styles are: avoidance, yielding, competition, conciliation, and cooperation (see Wikipedia).

⁹ It was introduced by Leslie Baxter and Barbara Matgomery in 1988.

¹⁰ Thomas Schelling discusses ways in which one can redirect the focus of a conflict in order to gain advantage over an opponent. He notes that: conflict is a contest; strategy makes predictions using “rational behavior”; and cooperation is always temporary, interests will change (see Wikipedia).

¹¹ The Satyagraha types are: non-cooperation, strike, boycott, picketing, demonstration, hijrat, civil disobedience, atrocity, and fasting (see Wikipedia).

- Technique Jaina : elle note que nous n'avons pas la tolérance de nous écouter les autres même si nous parlons pacifiquement ensemble. Elle soutient que le point de vue d'un groupe peut également être vrai et que d'autres points de vue peuvent également être vrais. Elle présente trois conclusions principales sur la base desquelles la résolution des conflits peut être faite, à savoir : la relativité, la coexistence et l'intégration.

Outre les théories et/ou modèles ci-dessus liés à la résolution des conflits, qui peuvent sans aucun doute expliquer les types de conflits actuellement observés dans la RGL, d'autres chercheurs essaient de différentes tentatives pour théoriser la résolution des conflits. C'est pourquoi Tsegaye (2020, p. 169) affirme à juste titre que "chaque tradition théorique a ses forces et ses limites lorsqu'elle est évaluée de manière critique par des étrangers à cette tradition".

Une de ces écoles théoriques citées par Tsegaye est le « réalisme ». Les réalistes soutiennent que le réalisme met beaucoup l'accent sur la politique du pouvoir et considère la fin des conflits en termes de capacités matérielles afin de protéger et de promouvoir les intérêts nationaux des acteurs. Que les efforts actuels de consolidation de la paix, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Europe, sont largement caractérisés par un langage de pouvoir, d'exclusion ou de défense de l'ordre international.

Il soutient en outre que les théoriciens de la transformation soutiennent que les réalistes considèrent souvent la résolution des conflits comme imprudente et irréaliste parce que la politique internationale est une lutte entre des groupes antagonistes et irréconciliables dans laquelle le pouvoir et la coercition étaient la seule monnaie ultime. D'autre part, il note que les néo-réalistes considèrent le pouvoir et l'intérêt national comme des éléments importants dans le règlement des conflits. Se référant à Jackson et. al. (2006, p. 173), Tsegaye (op. cit., p. 169) note que « les néoréalistes soutiennent que la nature anarchique du système étatique exclut la possibilité d'une véritable résolution ou transformation des conflits ».

S'inspirant du point de vue de Hauss, Tsegaye (Ibid.) souligne le fait que les réalistes et les pluralistes, y compris les institutionnalistes libéraux, ont du mal à accepter la pertinence de la résolution des conflits « gagnant-gagnant », de la réconciliation et de la paix stable. En ce qui concerne les perspectives théoriques de la paix démocratique et de l'internationalisme libéral, qui s'inspirent de la perspective kantienne de la « paix perpétuelle », il note que les sociétés à

culture politique libérale ont tendance à éviter les confrontations ou à résoudre pacifiquement les différends. Il ajoute que les conditions de la paix, telles que des valeurs partagées, des institutions fortes et l'interdépendance économique, empêchent les États de rechercher des solutions par le biais de conflits. Que, les coûts de la guerre l'emportent sur leurs gains. Il conclut que la théorie de la paix démocratique met davantage l'accent sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas de conflit entre les États démocratiques que sur la manière dont les conflits entre les États pourraient être résolus.

Outre les théories et/ou modèles ci-dessus liés à la résolution des conflits, qui peuvent sans aucun doute expliquer les types de conflits actuellement observés dans la RGL, d'autres chercheurs font différentes tentatives pour théoriser la résolution des conflits. C'est pourquoi Tsegaye (2020, p. 169) affirme à juste titre que "chaque tradition théorique a ses forces et ses limites lorsqu'elle est évaluée de manière critique par des étrangers à cette tradition".

Une de ces écoles théoriques citées par Tsegaye est le « réalisme ». Les réalistes soutiennent que le réalisme met beaucoup l'accent sur la politique du pouvoir et considère la fin des conflits en termes de capacités matérielles afin de protéger et de promouvoir les intérêts nationaux des acteurs. Que les efforts actuels de consolidation de la paix, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Europe, sont largement caractérisés par un langage de pouvoir, d'exclusion ou de défense de l'ordre international.

Il soutient en outre que les théoriciens de la transformation soutiennent que les réalistes considèrent souvent la résolution des conflits comme imprudente et irréaliste parce que la politique internationale est une lutte entre des groupes antagonistes et irréconciliables dans laquelle le pouvoir et la coercition étaient la seule monnaie ultime. D'autre part, il note que les néo-réalistes considèrent le pouvoir et l'intérêt national comme des éléments importants dans le règlement des conflits. Se référant à Jackson et. Al. (2006, p. 173), Tsegaye (op. cit., p. 169) note que « les néoréalistes soutiennent que la nature anarchique du système étatique exclut la possibilité d'une véritable résolution ou transformation des conflits ».

S'inspirant du point de vue de Hauss, Tsegaye (Ibid.) souligne le fait que les réalistes et les pluralistes, y compris les institutionnalistes libéraux, ont du mal à accepter la pertinence de la résolution des conflits « gagnant-gagnant », de la réconciliation et de la paix stable. En ce qui concerne les perspectives théoriques de la paix démocratique et de l'internationalisme libéral, qui s'inspirent de la perspective kantienne de la « paix perpétuelle », il note que les sociétés à

culture politique libérale ont tendance à éviter les confrontations ou à résoudre pacifiquement les différends. Il ajoute que les conditions de la paix, telles que des valeurs partagées, des institutions fortes et l'interdépendance économique, empêchent les États de rechercher des solutions par le biais de conflits. Cela, les coûts de la guerre l'emportent sur leurs gains. Il conclut que la théorie de la paix démocratique met davantage l'accent sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas de conflit entre les États démocratiques que sur la manière dont les conflits entre les États pourraient être résolus.

L'autre théorie à laquelle Tsegaye s'attaque est l'institutionnalisme libéral. Les institutionnalistes libéraux soutiennent que même s'il n'y a pas de gouvernement mondial pour empêcher l'anarchie, résoudre les conflits ou maintenir la paix, les États pourraient être contraints par les règles et les normes de diverses organisations internationales telles que l'ONU et l'UA. Les institutionnalistes libéraux croient fermement que ces institutions jouent un rôle considérable dans la prévention ou l'atténuation des conflits grâce au « flux d'informations et aux opportunités de négociation, à la capacité des gouvernements à surveiller la conformité des autres et à mettre en œuvre leurs engagements et les attentes dominantes concernant la solidité des accords internationaux. Il conclut ainsi :

Le débat parmi les chercheurs sur la paix et la résolution des conflits est que, bien que le réalisme, le néo-réalisme, le libéralisme et l'institutionnalisme libéral aient leurs propres mérites respectifs dans certains domaines, la plupart de ces approches ne parviennent pas à fournir une explication basée sur le processus à la résolution des conflits d'une part, et d'autre part, la reconnaissance du rôle des acteurs non conventionnels, tels que les parlements régionaux.

3.0 Situation sécuritaire actuelle dans la Région des Grands Lacs

Le concept traditionnel de sécurité s'y réfère dans le sens le plus général comme étant à l'abri des menaces, de la peur et des dangers.¹² Stephen Walt définit les études de sécurité et, par implication, la sécurité, comme "l'étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire, en particulier des politiques spécifiques que les États adoptent pour se préparer, prévenir ou s'engager dans la guerre".¹³ Williams perçoit la sécurité comme « une atténuation des menaces aux valeurs chères ».¹⁴

Conformément à ces définitions de la sécurité, on peut dire qu'au cours des dernières décennies, la sécurité dans la RGL a été rare, voire endémique. Cependant, l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la RGL, Huang Xia, tout en informant l'organe de 15 membres du Conseil de Sécurité (CS) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération de 2013 pour la République démocratique du Congo (RDC) et la Région, a observé qu'en 2020, malgré les défis persistants, la situation sécuritaire dans la RGL est restée globalement stable.¹⁵ Huang Xia a identifié les évolutions positives suivantes :

- Le transfert pacifique du pouvoir au Burundi suite aux Elections générales de mai ;
- Le retour des réfugiés burundais du Rwanda et de la République Unie de Tanzanie ;
- La visite du Ministre des Affaires étrangères de la RDC dans la ville burundaise de Bujumbura les 4 et 5 octobre ;
- La formation d'un nouveau gouvernement en RDC et le président Félix Tshisekedi a organisé un mini-sommet le 7 octobre réunissant ainsi ses homologues angolais, ougandais et rwandais pour discuter des questions clés de sécurité et de coopération économique ;
- La RDC et la Zambie ont résolu leur différend frontalier en utilisant des mécanismes diplomatiques et régionaux ;

¹² Olum Yasin (2020) The Implication of Covid-19 Pandemic on Peace and Security: The Case of ICGLR Member-States, p. 9 – Being an unpublished consultancy report presented in August.

¹³ See Ayoob Mohammed (1997), p. 124.

¹⁴ See Ngubu Michael Fubu (2012), p. 4.

¹⁵ UN SC (2020), p. 1.

- L'engagement du Rwanda et de l'Ouganda à poursuivre le processus de normalisation de leurs relations, à travers les bons offices de l'Angola et de la RDC ;
- Le Bureau de l'Envoyé spécial a engagé des dialogues avec les autorités de l'Angola, du Burundi, de la RDC, de l'Ouganda et du Rwanda, entre autres, renforçant ainsi l'espoir d'une amélioration des relations de bon voisinage et de la stabilité régionale ;
- Concernant la situation sécuritaire, le Bureau de l'Envoyé spécial est resté en contact étroit avec la CIRGL sur la RGL afin d'identifier des pistes d'action pour un soutien accru au Mécanisme Conjoint de Vérification élargi, y compris la promotion de mesures non militaires, telles que le renforcement des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ;
- Concernant les ressources naturelles, les résultats préliminaires d'une étude commandée par son Bureau ont indiqué que, même pendant la pandémie, le commerce illicite de minerais dans la Région n'a pas diminué. Cependant, le point positif a été la décision de la RDC d'organiser une réunion virtuelle du Mécanisme Régional de Surveillance, pour surmonter les contraintes imposées par la pandémie ; et
- En juillet et août 2020, son Bureau a organisé trois tables rondes sur l'entrepreneuriat privé féminin, la prévention des violences sexuelles et sexistes, ainsi que la participation politique des femmes dans le contexte du COVID-19. Que, les conclusions de ces consultations recommandaient la pleine intégration de l'agenda femmes, paix et sécurité dans les efforts de consolidation de la paix et du développement dans la Région ;

Malgré les évolutions positives ci-dessus, Huang Xia a noté la situation préoccupante, en particulier dans les provinces orientales de la RDC, avec des incidents transfrontaliers sporadiques et des activités de groupes armés qui ont continué de causer des souffrances humaines intolérables. En fait, l'est de la RDC compte plus de vingt groupes armés qui se livrent activement à des assauts armés contre les civils et l'appareil gouvernemental.¹⁶ Il a ainsi déclaré : « L'impunité dont jouissent les responsables de ces crimes traumatisants affecte les populations et affecte négativement les relations entre les pays ».¹⁷

¹⁶ See Ngubu Michael Fubu (2021), p. 41.

¹⁷ See African Union (2020).

L'observation de Heyl ¹⁸ sur le conflit dans la RGL ne diffère pas beaucoup de celle de Huang Xia. Elle note :

Un aperçu de la situation politique dans la Région des Grands Lacs d'Afrique ne montre aucun signe de stabilisation de sitôt... La Région des États membres de la CIRGL ne représente pas une région de conflit uniforme... la région abrite une variété de conflits... des conflits internes... ont eu des retombées telles que les flux de réfugiés et le commerce des armes, qui ont à leur tour contribué à la déstabilisation des pays voisins. Les pays de la région n'ont qu'un contrôle marginal de leurs frontières, ce qui signifie que les groupes rebelles de l'opposition peuvent se replier sur les territoires voisins... Un simple aperçu de la région en conflit des provinces du Kivu à l'est de la RD Congo révèle la complexité des conflits de la région.

Huang Xia et Heyl démontrent les causes et la gravité des conflits aux pays de la région. Leur principale préoccupation est que les différents conflits ne sont pas encore totalement maîtrisés afin de stabiliser la région. Par conséquent, les conflits ont un effet considérable sur la sécurité de la RGL.¹⁹ Certains des principaux conflits qui ont provoqué l'insécurité dans la RGL comprennent :

- i. Les élections contestées au Burundi en 2015 qui est la cause de sa crise politique actuelle qui a provoqué 175 000 réfugiés ;²⁰
- ii. Les riches ressources minérales de la RDC ont provoqué une instabilité interne (on estime que 5,4 millions de personnes sont mortes en RDC des suites de décès liés au conflit au cours des deux dernières décennies) et dans les pays voisins comme le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. L'Est de la RDC continue d'être témoin de l'implication de groupes armés des pays voisins ;
- iii. L'ADF dans l'est de la RDC qui continue de causer des ravages aux populations locales dans certains pays de la RGL, notamment en lançant des bombes sans discrimination à Kampala, tuant plusieurs citoyens innocents et détruisant des biens (par exemple, des bâtiments et des véhicules) aussi récemment qu'en 2022 ;

¹⁸ See Heyl Charlotte (2010), pp. 87 and 90.

¹⁹ Ngubu Michael Fubu (2021), op. cit., p. 2.

²⁰ Ibid., p. 2.

- iv. L'instabilité causée par certains malentendus entre pays voisins, par exemple le Rwanda et l'Ouganda, dont les frontières sont fermées depuis un certain temps, mesures en voie d'assouplissement, récemment en 2022 ;
- v. Le conflit civil en République centrafricaine (RCA) ;
- vi. Le conflit au Soudan du Sud ;
- vii. L'instabilité en République du Soudan ; et
- viii. L'Ouganda a connu des troubles civils orchestrés par l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) dont les éléments résiduels ont fui vers la RCA où ils causent des ravages et dans la région.

4.0 Les causes profondes pertinentes des conflits dans la Région des Grands Lacs

Les causes des conflits dans la RGL sont à la fois directes et indirectes, s'exprimant dans les sphères politiques, économiques et socioculturelles, y compris les déplacements forcés et la migration qui sont des phénomènes régionaux qui nécessitent des solutions régionales et méritent une attention particulière. Historiquement, la RGL est une région en proie à des conflits interdépendants et des problèmes fondamentaux communs qui émanent des défis postcoloniaux à la construction de l'État et de la nation.²¹ Ces conflits tendent à s'étendre géographiquement et leur épice se déplace d'un lieu à l'autre.²² Par conséquent, parce que les conflits dans la RGL impliquent des acteurs régionaux et internationaux multiples et imbriqués, ils sont dynamiques et complexes.

Ces conflits violents dans les pays de la RGL ont infligé des coûts énormes (par exemple, aux vies et aux biens, des dommages aux infrastructures publiques et privées, aux économies nationales dont la plupart sont faibles et fragiles, et ont causé la criminalisation de l'économie régionale par le trafic de drogue et de minerais, le blanchiment d'argent, le flux d'armes et l'utilisation de mercenaires et de groupes armés pour déstabiliser les États voisins faibles en raison de la fragilité de leurs institutions) aux niveaux national et régional.

Ces conflits ont des causes et des caractéristiques communes, à savoir :

- *Les Divisions ethniques* : La dynamique ethnique est un puissant facteur de conflit dans les pays de la RGL. Les pays de la RGL sont polarisés selon des dimensions

²¹ See Kanyangara Patrick (20016). Available at www.accord.org.za

²² Ibid.

identitaires et ethniques qui sont régionalisées et se manifestent fréquemment par la violence politique. Bien que la présence de divers groupes ethniques dans un pays donné ne soit pas en soi suffisante pour déclencher un conflit, les conflits au Burundi, au Rwanda, en RDC et en Ouganda n'ont pas été motivés par l'idéologie, mais généralement par l'ethnicité ou par la capacité des dirigeants politiques à susciter l'hostilité ethnique à leurs propres fins ;

- *Accès inéquitable à la terre* : L'utilisation et l'accès à la terre sont des facteurs importants dans un certain nombre de conflits de haute intensité dans la RGL. L'accès limité à la terre, exacerbé par sa répartition inéquitable, et de même l'insécurité, ont été décrits comme des aspects clés du « conflit structurel » - des schémas de domination économique et d'exclusion qui créent des privations et des tensions sociales, et préparent la voie à la violence. Les litiges fonciers, par exemple au Rwanda et au Burundi, sont le plus grand obstacle à une paix durable et la cause de conflits structurels. Au Rwanda, par exemple, l'accès à la terre est l'une des principales causes de conflit, par exemple, le conflit entre les autochtones et les non-autochtones d'origine rwandaise ;
- *Exploitation des ressources naturelles* : Dans la RGL, il existe une distribution inégale généralisée des ressources et des richesses. Il existe deux types de conflits différents sur l'exploitation des ressources naturelles que l'on trouve dans la RGL. L'un d'entre eux est lorsque deux États ou plus s'engagent dans un conflit ouvert à propos de l'exploitation de ressources naturelles présentes le long de frontières communes. Le deuxième type est lié à l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui sont ensuite utilisées pour financer les conflits dans la RGL ;
- *Liens transitionnels et diffusion des conflits violents* : les groupes ethniques transitionnels et les frontières poreuses facilitent « l'inter-contamination » des conflits violents. Par exemple, le génocide au Rwanda a augmenté les affiliations ethniques transfrontalières entre ce pays, la RDC et les groupes rebelles ethniques régionaux. Il en résulta en outre un nombre important de réfugiés « guerriers », qui déstabilisèrent le Rwanda et la partie orientale de la RDC en même temps. L'instabilité dans l'est de la RDC a ensuite donné aux groupes armés burundais l'opportunité et une base arrière pour attaquer leur pays. En outre, la disponibilité des terres et des ressources minérales en RDC a entraîné d'énormes intérêts économiques pour les pays voisins et d'autres pays, qui bénéficient du commerce illégal des minerais pendant les guerres

civiles. En outre, les déplacements massifs et les flux de réfugiés à travers les frontières dans chaque pays de la RGL ont également propagé les effets des conflits à l'intérieur et entre les pays voisins.

L'autre facteur qui joue un rôle crucial dans la propagation des conflits d'un pays de la RGL à un autre est les *flux migratoires forcés*. Certaines situations de réfugiés ont créé de nouveaux conflits dans les pays d'accueil, tout en aggravant le conflit dans leur pays d'origine par des attaques transfrontalières, par exemple, le génocide des Tutsi de 1994 au Rwanda, qui a vu les Hutus fuir vers la RDC avec leurs armes. Depuis leurs camps de réfugiés, ils ont perpétré des attaques au Rwanda et plus tard ont créé un groupe armé, les Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR), qui déstabilise l'est de la RDC, provoquant ainsi des tensions et des conflits entre le Rwanda et la RDC, et entre le Rwanda et le Burundi ; et

- *Problèmes de démocratisation et de Gouvernance* : Dans la RGL, certains pays sont confrontés à une alternance démocratique irrégulière et à des obstacles incessants à l'exercice des libertés politiques et des droits de l'homme²³. Par conséquent, la RGL a connu un paradoxe de démocratie et d'élections déclenchant la violence, au lieu d'enraciner la bonne gouvernance et de contribuer à la stabilité politique, conduisant ainsi à une gouvernance faible. Les pays de la RGL peinent à mettre en place un système électoral consensuel qui garantirait, entre autres, une passation pacifique du pouvoir. En outre, ils n'ont pas réussi à établir des institutions politiques inclusives, ce qui a entraîné une représentation inégale dans les organes de prise de décision. De nombreux pays de la RGL ne semblent pas préparés ni capables d'embrasser la démocratie multipartite telle qu'elle a été définie et telle qu'elle a été pratiquée dans d'autres pays occidentaux. Par conséquent, la tendance dans ces pays est de restreindre certains droits démocratiques - par exemple, la liberté d'expression et la liberté d'activité politique - au nom de la préservation de la paix et de la stabilité.

Parmi les autres causes majeures de conflit dans la RGL, citons : l'extrême pauvreté ; l'Héritage historique et colonial ; la Violation des droits de l'homme ; le Non-respect de la loi; L'aliénation populaire contre les élites politiques et le déclin de la morale civique ; le Faiblesses institutionnelles; le Manque de leadership visionnaire ; La corruption; le le

²³ UN SC (2022), p. 1.

Patronage/copinage ; La Pauvreté; le Manque de gestion efficace et efficiente des ressources naturelles ; L'Analphabétisme; les Hypothèses culturelles enracinées ; l'Influence du changement climatique ; la discrimination de toutes sortes (par exemple, l'exclusion des minorités) ; la manipulation des sentiments tribaux et religieux; la Faiblesse administrative ; le flux d'armes et d'armes légères illicites ; et les différences politiques à l'intérieur (par exemple, l'accès aux postes de pouvoir sur le plan local au Rwanda qui se sont intensifiés dans les années 1960 pendant la guerre de Kanyarwanda à Masisi et le génocide de 1994) et entre les États membres.

Désormais, ces conflits doivent être résolus de toute urgence par diverses voies. L'une de ces voies passe par les parlements.

5.0 Le rôle des Parlements dans la résolution des conflits au sein de la Région des Grands Lacs

Alors que les États membres de la CIRGL ont reconnu le problème des conflits dans la RGL et ont tenté un certain nombre d'initiatives pour rétablir une paix et une sécurité durables dans la région, les Parlements n'ont pas été pleinement impliqués dans le processus. Pourtant, ils (les Parlements) sont extrêmement critiques dans la résolution des conflits dans la région.

Dans toute démocratie moderne, le Parlement remplit les fonctions vitales suivantes : le législatif, le contrôle financier, le contrôle de l'Exécutif et de représentation des intérêts du peuple qui l'a élu. Ils « ... sont considérés comme l'un des mécanismes offerts par les nouveaux paysages institutionnels et politiques des pays sortant d'un conflit... » En Ouganda, par exemple, constitutionnellement, la Constitution de 1995 prévoit que : le Parlement a le pouvoir de légiférer sur n'importe quelle question « pour la paix, l'ordre, le développement et la bonne gouvernance de l'Ouganda ». Il a également le devoir de : protéger la Constitution et promouvoir la gouvernance démocratique de l'Ouganda ; prévoir l'imposition de taxes et l'acquisition de prêts et permettre ainsi au gouvernement de fonctionner ; examiner la politique et l'administration du gouvernement, et ; approuver les nominations présidentielles pour les ministres, les juges, les ambassadeurs et autres postes spécifiés dans la Constitution. Concernant le rôle essentiel des Parlements en matière de conflits, Mel (2013) a noté que :

Contrairement à la sagesse conventionnelle selon laquelle les autorités exécutives sont seules responsables de toutes les sources potentielles de conflit... les parlements ont un rôle essentiel à jouer en raison de leur place dans la structure, le fonctionnement et les activités de l'État. En tant que représentants du peuple, les parlements jouissent également d'une légitimité juridique, politique et sociale... les parlements doivent être conscients de cette légitimité lorsqu'ils déterminent l'étendue de leur activité.

Ainsi, les parlements des pays de la RGL peuvent entreprendre plusieurs actions pour résoudre les conflits comme suit :

- *Renforcer la vigilance en matière d'Etat de droit* : il est urgent que les Parlements exercent une vigilance accrue en matière d'Etat de droit, dans le cadre de leur mission de contrôle gouvernemental. L'état de droit est essentiel pour ancrer la bonne gouvernance qui, à son tour, est essentielle pour la paix et la stabilité ;
- *Légiférer sur les droits de l'homme* : les Parlements devraient s'assurer que la législation sur les droits de l'homme est en place, à jour avec les normes internationales en vigueur, effectivement appliquée et diffusée aux électeurs ;
- *Renforcer la gouvernance législative* : les Parlements doivent veiller à ce que leur propre gouvernance législative fournisse un modèle qui adhère au principe démocratique, respecte les droits des minorités et des défavorisés et reflète une société pluraliste et inclusive ;
- *Intégrer la responsabilité et la transparence* : les Parlements doivent garantir la responsabilité et la transparence de leurs propres Parlements ainsi que d'autres institutions, afin de réduire le risque de corruption. La corruption prive les pays des ressources nécessaires pour investir dans la résolution des conflits non seulement au sein des États mais entre les États ;
- *Inculquer aux partis politiques l'esprit de tolérance, de discipline et de respect des résultats des urnes* : les Parlements devraient veiller à ce que les partis politiques inculquent à leurs membres un esprit de tolérance, de discipline et de respect des résultats des urnes, et les tenir bien informés sur les questions d'intérêt national et les causes potentielles de violence. En conséquence, afin de rendre le système politique plus opérationnel, ils devraient assurer une alternance démocratique en établissant un système électoral transparent et en réorganisant la culture des partis politiques pour permettre une participation accrue des acteurs clés (par exemple, les femmes, les jeunes et les minorités) avec des mécanismes pour faciliter des élections régulières. ;

- *Éviter de créer un environnement propice à l'escalade des conflits* : les Parlements doivent se prémunir contre la création d'un environnement propice à l'escalade des conflits. En abordant les questions de pauvreté, de répartition équitable des ressources et de développement économique, les Parlementaires peuvent tenter de se prémunir contre la création d'un environnement propice à l'escalade des conflits ;²⁴
- *Mettre fin aux conflits intra-étatiques et faire appliquer les accords de paix* : en tant que représentants de leurs citoyens, les Parlementaires peuvent contribuer à mettre fin aux conflits intra-étatiques et à faire appliquer les accords de paix;²⁵ Par l'intermédiaire des institutions parlementaires internationales et des parlements nationaux, les parlementaires peuvent jouer le rôle de médiateurs et de facilitateurs par divers moyens (de la conduite de négociations de niveau intermédiaire à des missions d'enquête) pour la résolution des conflits.²⁶ La position « intermédiaire » des acteurs parlementaires - c'est-à-dire entre le niveau officiel et le niveau sociétal - leur offre la possibilité d'agir comme un pont et la flexibilité de participer à un large éventail d'initiatives de résolution de conflits ²⁷
- *S'engager dans la prévention des conflits* : pour éviter les conflits, les Parlements doivent prendre des mesures et promulguer des lois qui ne provoquent pas de conflits. Ils doivent également veiller à ne pas être faibles par rapport à l'Exécutif en se comportant comme s'ils étaient des organes secondaires qui n'existent que pour « entériner » ses décisions. Ils doivent se comporter de manière professionnelle avec des séances de travail claires ;
- *S'engager dans la résolution des conflits* : les Parlements doivent mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux conflits devenus violents. C'est particulièrement le cas dans les conflits sécessionnistes où les intérêts d'autres pays sont également impliqués. Bien que les pouvoirs exécutifs des pays de la RGL doivent intervenir lors de conflits violents, les Parlements sont cruciaux en termes d'octroi d'un contrôle a posteriori sur la légitimité des actions des pouvoirs exécutifs, par exemple en adoptant des lois d'amnistie ;
- *Garantir les Négociations et les Règlements* : bien que les Parlements ne soient pas particulièrement bien adaptés pour négocier des règlements, ils sont indispensables

²⁴ See O'Brien Mitchell et. al. (2008).

²⁵ See Goumenos Thomas (2018).

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

pour leur approbation et leur légitimation ultime. Ils doivent donc être impliqués dans le processus dès le début et non à la fin ;

- *Traiter le relèvement post-conflit* : les Parlements ont un rôle clé à jouer dans le relèvement post-conflit. Par conséquent, ils doivent éviter les pièges du nationalisme, du majoritarisme et de l'asservissement aux pouvoirs exécutifs ; ainsi, ils devraient devenir des législatures rationalisées. Par conséquent, les Parlements devraient participer activement aux négociations et à la désescalade des conflits ainsi qu'influencer, dans une large mesure, la situation post-conflit ;
- *S'engager dans les Administrations de Transition* : les Parlements peuvent potentiellement jouer un rôle central dans les administrations de transition. Leur rôle doit être large et efficace pour couvrir des questions telles que la consolidation de la paix. Bien que les pouvoirs exécutifs soient les branches internationalement reconnues et politiquement efficaces, les Parlements doivent également avoir la légitimité pour s'impliquer et, par conséquent, ne doivent pas être mis à l'écart par les pouvoirs exécutifs ou par l'administration internationale de maintien de la paix ;
- *Réfléchir à la composition de la société dans son ensemble* : Mel (2013, p. 2) note à juste titre que: « Dans un contexte post-conflit, il est impératif que les parlements réfléchissent à la composition de la société dans son ensemble. Leur règlement intérieur doit prévoir l'égalité de traitement de tous les membres et assurer leur représentation dans toutes les instances parlementaires. Les règles doivent également spécifier de nouvelles modalités d'interaction avec d'autres institutions – les branches exécutive et judiciaire en particulier – nécessaires à la collaboration interinstitutionnelle dans la poursuite de politiques harmonisées. Ils doivent également couvrir les relations du parlement avec la société civile » ;
- *Partenariat avec des organismes internationaux* : les Parlements devraient s'assurer qu'ils s'associent à des organismes internationaux tels que l'Union européenne (UE)²⁸ dans la consolidation de la paix mondiale, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale. En effet, la prévention des conflits et la médiation doivent être articulées dans le cadre d'une approche globale alliant sécurité, diplomatie et développement²⁹

²⁸ It should be noted that the EU is one of the biggest donors in support of conflict prevention and peacebuilding through its external assistance instruments (see EN 2019, p. 2).

²⁹ Ibid, p. 2.

- *S'engager dans plusieurs réformes* : Dans les processus de reconstruction et d'établissement d'une paix durable, les Parlementaires doivent entreprendre un certain nombre de réformes, par exemple, institutionnelles,³⁰ constitutionnelles, administratives, économiques, judiciaires, sociales et sécuritaires (en raison du dysfonctionnement du secteur dû à la circulation des armes à feu, notamment les armes légères et de petit calibre qui menacent gravement une société apaisée et une paix durable, augmentant ainsi le risque de reprise des conflits)³¹; et
- *Prendre en charge les personnes en détresse* : les Parlements devraient accorder une attention particulière aux personnes en détresse telles que les réfugiés et les personnes déplacées et veiller à ce que des mesures spécifiques soient prises pour leur venir en aide jusqu'à ce qu'elles puissent retourner dans leur pays, ou leurs villes et villages.

6.0 Principales réponses de la CIRGL et du FP-CIRGL pour contribuer efficacement à la résolution des conflits dans la RGL

6.1. Réponses de la CIRGL

Depuis sa création en 2006, la CIRGL a entrepris un certain nombre de réponses pour résoudre les conflits dans la Région des Grands Lacs comme suit :

- Les États membres ont signé un Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL en décembre 2006, lequel, à travers ses Protocoles, sert de cadre juridique et d'agenda de la CIRGL afin de créer les conditions de sécurité, de stabilité et de développement entre les États-membres ;
- Il a contribué à la neutralisation des rebelles du M23 dans l'est de la RDC qui avait causé d'énormes souffrances aux populations locales ;³²
- Il a réduit le commerce illégal de minerais grâce au « Programme de Suivi et de Certification des Minerais »;³³
- Il a utilisé son Protocole international sur la Documentation et les Enquêtes pour poursuivre les crimes et les violences sexuelles dans les zones de conflit ;³⁴

³⁰ A strong institutional approach is required in order to ensure that the Parliaments are able to develop and to implement their capacities to their full potential.

³¹ The reforms must form part of a strategic thinking of security arrangements to meet the new requirements and encourage transition from the classic security framework to a more humane approach to security issues.

³² See Ngubu Michael Fubu (2021), op. cit., p. 4.

³³ Ibid, p. 5.

³⁴ Ibid, p. 5.

- Par le truchement de la CIRGL, elle a organisé un certain nombre de réunions de haut niveau qui ont abouti à des décisions et à des déclarations sur ce qu'il convient de faire face aux différentes situations de conflit dans la région. Par exemple, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la RDC et la région ont tenu leur 10e réunion du Mécanisme Régional de Surveillance (ROM)³⁵ le 24 février 2022 à Kinshasa, en RDC ;³⁶
- Elle a signé des cadres de coopération : par exemple, la CIRGL a signé un cadre de coopération avec le SRS-G-SVC pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles liées aux conflits dans la RGL ;
- Elle a organisé des Ateliers : Par exemple, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la RGL, en collaboration avec la CIRGL et le gouvernement soudanais, a organisé un atelier de haut niveau à Khartoum du 31 août au 2 septembre 2021, qui a permis aux pays de la région de discuter des voies et moyens de renforcer leur coopération pour lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles.

6.2. Réponses du FP-CIRGL

Depuis qu'elle est devenue opérationnelle en 2012, le FP-CIRGL a entrepris un certain nombre d'initiatives pour résoudre les conflits dans les États membres de la CIRGL comme suit:

³⁵ The ROM is the main oversight body under the Peace, Security, and Cooperation Framework for the DRC and the region. It meets once a year at HoS and Government level to review progress in the implementation of national and regional commitments under the Framework. The signatories to the Framework were: Angola, Burundi, CAR, Republic of Congo, DRC, Kenya, Rwanda, South Africa, Sudan, Tanzania, Uganda, and Zambia.

³⁶ The high-level meeting was convened by President Felix Tshisekedi of the DRC with the guarantor institutions of the Framework, namely; the UN, AU, the ICGLR, and the Southern African Development Community (SADC). The meeting did the following: reviewed the political and security situation in the GLR; reviewed progress and challenges in the implementation of the commitments under the Framework since the last meeting held in Kampala, Uganda, on 8th October 2018; the HoS commended the recent intensification of diplomatic initiatives in the region which resulted in increased trust and an improvement in the bilateral relations between the countries; the HoS welcomed the peaceful conclusion of recent electoral processes and peaceful transfer of power in several countries; the HoS emphasized the need for stronger cooperation among the countries of the GLR to create an environment conducive for regional economic development; the HoS reiterated their commitment to transformative actions, such as the realization of women's equal rights and a fifty percent gender balance in political and peace processes by 2023; and the HoS expressed concern that despite the ongoing military operations by the DRC and MONUSCO's support, negative forces with networks across the region, continued to pose a threat to civilians and fuel mistrust and tensions among the countries in the region.

- Il a mobilisé les Parlements membres du FP-CIRGL pour domestiquer les protocoles du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs dans le domaine de la Paix et de la Sécurité ;
- Par le biais de ses Comités compétents, le FP-CIRGL a tenu des réunions/ateliers statutaires et autres qui ont abouti à des résolutions sur ce qui devrait être fait au sujet des diverses situations de conflit dans la région. Par exemple, un atelier sur « Le rôle et les Responsabilités d'un Député dans le Processus de Paix et de Réconciliation dans les Pays Post-Conflit : cas de la République centrafricaine (RCA) » organisé du 1er au 2 avril 2015 à Bangui, RCA ;
- Il a suivi régulièrement la situation politique, sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans la RGL, en particulier dans les pays qui regorgent des poches de tensions persistantes. Ces pays comprennent le Soudan du Sud, la RCA, la RDC et le Soudan ;³⁷
- Il a entrepris des missions d'enquête avec l'approbation de l'Assemblée plénière de l'organisation.³⁸ Ces missions ont présenté les conclusions et les résultats de leurs activités à l'Assemblée plénière pour une prise de décision collective. Le Secrétaire Général du FP-CIRGL. L'Ambassadeur Onyango Kakoba, a noté que « ... les missions ont largement contribué au processus de rétablissement de la paix en interne ». ³⁹ Il a cité les exemples suivants d'activités spécifiques qui ont été organisées dans le cadre des missions d'enquête : (a) La République du Burundi en juillet 2018, dirigée par l'ancien Président du FP-CIRGL et Président du Conseil des États (Sénat) de la République du Soudan, Rt. Hon. Dr. Omer Suleiman Adam ; RCA en avril 2019, dirigé par l'ancien Président du Comité exécutif, qui provenait du Sénat de la République du Congo, l'hon. Daniel Abibi ; et la République du Soudan du Sud en octobre/novembre 2019, dirigée par l'ancien Président en exercice du FP-CIRGL et Président de l'Assemblée nationale de la République du Congo, Rt. Hon. Isidore Mvouba.

Les activités critiques que le Secrétariat général du FP-CIRGL a réservées pour de nouvelles actions sur la résolution des conflits comprennent ce qui suit:⁴⁰

³⁷ See Onyango Kakoba (2021a), p. 3.

³⁸ Ibid, pp. 2-3.

³⁹ Ibid, p. 3.

⁴⁰ Ibid, p. 4.

- Mettre en œuvre la proposition approuvée par la 10e session ordinaire de l'Assemblée plénière en décembre 2019 de tenir une réunion entre les Présidents en exercice du Sommet de la CIRGL et du FP-CIRGL ;
- Organiser des séminaires sur la Paix et le Leadership dans les pays où les Missions ont eu lieu. Les séminaires visent à renforcer la paix et la stabilité dans les pays touchés dans le seul but de promouvoir le développement.

Avec l'autorisation des Présidents en exercice, coordonner la convocation d'une réunion de la Conférence des Présidents pour délibérer et proposer d'autres mécanismes garantissant que le Forum joue un rôle plus significatif dans la résolution des conflits interétatiques. En conséquence, la 11ème session ordinaire de l'Assemblée plénière tenue en mai de l'année dernière, a décidé de "Convoquer une réunion de la Conférence des Présidents pour discuter des mécanismes permettant au FP-CIRGL de contribuer efficacement à la résolution des conflits dans la Région des Grands Lacs", d'où cette réunion se tient.

7.0 Perspectives d'avenir pour limiter les conflits dans la RGL

Les perspectives futures de réduction des conflits dans la RGL, tout en se concentrant sur les mécanismes permettant au FP-CIRGL de contribuer efficacement à la résolution des conflits dans la région, semblent prometteuses. Ils semblent brillants en raison des facteurs suivants : certaines des forces belligérantes sont disposées à venir à une table ronde pour discuter de leurs griefs sous la présidence d'un arbitre neutre ; les États membres de la CIRGL sont disposés à coopérer pour s'attaquer aux causes des conflits dans la région et trouver une solution durable ; et le CS de l'ONU est disposé à soutenir les efforts des pays de la RGL pour s'attaquer aux conflits persistants dans la région.

Pour soutenir ces perspectives positives, le FP-CIRGL peut utiliser les approches suivantes :

- Négociation : En participant à la négociation en tant que mécanisme de résolution des conflits, le FP-CIRGL pourrait s'appuyer sur les mêmes principes de « négociation collaborative », qui sont généralement utilisés dans la conclusion d'accords. Selon Wikipedia, la « négociation collaborative »,⁴¹ parfois appelée négociation constructive, fondée sur des principes ou basée sur les intérêts, est une approche qui traite les « relations » comme un élément important et précieux de ce qui est en jeu,

⁴¹ The four stages of the collaboration negotiation process are **preparation, opening, bargaining, and closure** (see Wikipedia).

tout en recherchant un accord équitable et juste. En d'autres termes, c'est un style de négociation qui reconnaît les intérêts de l'autre partie et met l'accent sur la coopération entre eux. En utilisant la négociation collaborative, le FP-CIRGL peut agir comme un arbitre neutre entre les parties belligérantes ;

- Diplomatie : L'attribut clé du FP-CIRGL est la diplomatie. Wikipédia définit la diplomatie comme l'art et la science de maintenir des relations pacifiques entre des nations, des groupes ou des individus. Il fait souvent référence à des représentants de différents groupes qui discutent de questions telles que les conflits, le commerce, l'environnement, la technologie ou le maintien de la sécurité. Ainsi, la diplomatie est la profession, l'activité ou les compétences ou la gestion des relations internationales, généralement par les représentants d'un pays à l'étranger. En d'autres termes, c'est la conduite des relations internationales par la négociation et le dialogue ou par tout autre moyen pour promouvoir des relations pacifiques entre les États. De la diplomatie ad hoc, puis de la diplomatie classique, puis de la diplomatie multilatérale, on distingue les types de diplomatie suivants : la diplomatie culturelle, la diplomatie parlementaire, la diplomatie économique et la diplomatie militaire. Sur le plan diplomatique, le FP-CIRGL, étant un conglomérat de douze pays africains, a le bon profil pour résoudre de nombreux conflits dans la région. Ainsi, il peut s'engager dans tous les types de diplomatie ;
- Construction de la paix créative : Wikipédia définit « la construction de la paix créative comme l'utilisation d'une approche créative et artistique de la construction de la paix pour permettre la guérison, l'entretien et la restauration de la paix. Il facilite l'établissement d'une paix durable en prévenant la récurrence de la violence, s'attaque aux causes profondes, à la guérison et aux effets des conflits et offre des alternatives à la violence par la réconciliation, la transformation économique et sociale grâce à l'utilisation de la photographie, du cinéma, de la peinture, de la danse, du théâtre, musique et visuels en dialogue avec théorie, études de cas et pratique personnelle. Par conséquent, le FP-CIRGL peut utiliser ses parlementaires dans les États membres respectifs pour interagir avec des artistes créatifs afin de faciliter le processus de consolidation de la paix ;
- Médiation : Wikipédia considère la médiation comme essentiellement une négociation facilitée par un tiers neutre. Elle n'implique pas de prise de décision par le tiers neutre. Il s'agit d'un processus structuré et interactif où une tierce partie impartiale aide les

parties en conflit à résoudre les conflits grâce à l'utilisation de techniques de communication et de négociation spécialisées. Tous les participants à la médiation sont encouragés à participer activement au processus. La médiation est également évaluative dans la mesure où le médiateur analyse les problèmes et les normes pertinentes tout en s'abstenant de fournir des conseils prescriptifs aux parties. Le FP-CIRGL s'est jusqu'à présent engagée dans des missions de médiation et d'enquête dans des zones touchées par des conflits. Cependant, la CIRGL fait face à une forte concurrence dans le domaine de la médiation des conflits ;

- Médiation-Arbitrage : Parfois appelé ou abrégé en "med-arb", Wikipédia définit la médiation-arbitrage comme un processus alternatif de règlement des différends (ADR) et une alternative au litige conventionnel (également appelé processus de règlement des différends familiaux), qui utilise la médiation et l'arbitrage pour tenter de résoudre des problèmes juridiques sans passer par les tribunaux. Il s'agit d'un processus volontaire qui exige que les parties acceptent d'utiliser le processus. Il comporte deux étapes principales, à savoir : premièrement, les partenaires rencontrent un médiateur. Deuxièmement, lorsque les partenaires ne peuvent pas s'entendre avec leur médiateur, ils peuvent alors travailler avec un arbitre. En ce sens, le FP-CIRGL peut examiner les modalités d'utilisation de la médiation-arbitrage dans la résolution de certains conflits dans la RGL ; et
- Arbitrage : Selon Wikipédia, l'arbitrage est un ADR, également appelé processus de règlement des différends familiaux, où les partenaires rencontrent un arbitre pour résoudre des problèmes juridiques sans passer par un tribunal judiciaire.⁴² C'est une procédure dans laquelle un différend est soumis, d'un commun accord entre les parties, à un ou plusieurs arbitres qui statuent de manière contraignante sur le différend. Puisqu'il est volontaire, les parties ne sont pas obligées de recourir à l'arbitrage ou de s'entendre sur des questions. Si les partenaires ne parviennent pas à s'entendre, l'arbitre peut trancher les questions. La décision d'un arbitre est appelée « sentence d'arbitrage familial ». Dans le cadre de ce document, le FP-CIRGL pourrait devenir l'arbitre, ou un tiers indépendant, grâce à l'assistance d'experts évaluateurs qu'elle aura sélectionnés. Le mandat principal des évaluateurs experts est d'examiner

⁴² Arbitration has four main advantages, namely; full control of the process, finality, privacy, and convenience. It has three disadvantages, namely: it requires good faith and agreement between the parties; the pre-arbitration procedures are often not as clear and direct as those under the Civil Procedures Rules which can lead to delays and unduly long hearings; and there is limited scope to challenge the decision of an arbitrator (see Wikipedia).

les preuves des parties en conflit, d'écouter les parties, puis de prendre une décision et de transmettre les conclusions de l'évaluation au FP-CIRGL pour une suite à donner.

8.0 Conclusion

Les pays de la RGL présentent certaines similitudes qui peuvent expliquer leurs conflits violents endémiques interconnectés. Les causes des conflits vont des divisions ethniques, de l'accès inéquitable à la terre, de l'exploitation des ressources naturelles, des liens transitoires et de la diffusion de conflits violents aux problèmes de démocratisation et de gouvernance. Compte tenu de ces causes, il est impératif que les Parlements de la CIRGL prennent l'initiative de désamorcer les conflits dans la RGL en jouant les rôles suivants : exercer une vigilance accrue en matière d'État de droit ; veiller à ce que la législation relative aux droits de l'homme soit promulguée, conforme aux normes internationales en vigueur, effectivement appliquée et diffusée auprès des électeurs; se prémunir contre la création d'un environnement favorable susceptible d'aggraver les conflits ; veiller à ce que les partis politiques fassent ce qu'on attend d'eux; prévenir les conflits; résoudre les conflits; s'engager dans des négociations et des règlements; assurer le relèvement post-conflit; mettre en place des administrations de transition ; réfléchir à la composition de la société dans son ensemble ; entreprendre un certain nombre de réformes, et ; accorder une attention particulière aux personnes en détresse. Sans l'utilisation des mécanismes appropriés de résolution des conflits et de médiation, les conflits se poursuivront sans relâche. Au final, si les conflits persistent, ce sont les gens de la RGL qui seront les perdants.

9.0 Recommendations

Des diverses recommandations clés sont proposées pour faire face à la situation de conflit dans la RGL :

- Les gouvernements, les acteurs régionaux et internationaux doivent travailler ensemble pour réduire l'apparition et la propagation des conflits ainsi que pour améliorer les mécanismes de résolution des conflits dans la RGL. En effet, les Parlements ne peuvent pas travailler seuls. Ils ont besoin de la coopération des deux autres organes de gouvernement (exécutif et judiciaire) des États membres ainsi que

des acteurs régionaux et internationaux afin de réduire la survenue et la propagation des conflits et d'améliorer les mécanismes de résolution des conflits ;

- Le FP-CIRGL pourrait penser à intégrer des mécanismes modernes de résolution des conflits et des systèmes autochtones ou traditionnels.⁴³ Étant donné que les institutions et structures modernes ne peuvent pas facilement faire face aux nombreux conflits émergents dans la région, les systèmes traditionnels peuvent avoir une influence et un impact significatifs sur la résolution des conflits. Par exemple, au Rwanda, il existe une approche de la justice locale connue sous le nom de médiation *abunzi*. Chez les Baganda d'Ouganda, il existe une pratique de résolution des conflits connue sous le nom *d'Ekika*. Au Darfour, il y a la *judiyya* qui traite des infractions de niveau inférieur commises pendant la guerre du Darfour. Malgré son potentiel, le problème est que les mécanismes autochtones ou traditionnels de résolution des conflits pour maintenir la solidarité sociale et renforcer les sociétés multiethniques et multiculturelles n'ont pas été exploités depuis des années.⁴⁴

La résolution des conflits autochtones implique généralement la recherche d'un consensus basé sur des discussions ouvertes pour échanger des informations et clarifier les problèmes liés au conflit⁴⁵;

- L'un des principaux obstacles au travail du FP-CIRGL est le financement insuffisant. L'état actuel du financement est tel que 42% des contributions exigibles (arriérés) doivent être recouvrés auprès des parlements des États membres de la CIRGL qui sont les bailleurs de fonds actuels du FP-CIRGL.⁴⁶ Le principal défi auquel est confronté le financement du FP-CIRGL est la situation sécuritaire dans certains États membres qui a eu un impact négatif sur leur capacité à respecter leurs obligations financières envers la FP-CIRGL. S'il convient de rappeler en permanence aux États membres de payer leurs contributions, d'autres sources doivent être recherchées. Par conséquent, davantage de financement pourrait être recherché auprès de la Commission de Consolidation de la Paix et des Institutions financières internationales - par exemple, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale (BM) - d'autres

⁴³ See Kwesi Martha Mutisi (2012).

⁴⁴ See Alemie Ajanaw and Mandefro Hone (2018), op. cit., p. 1.

⁴⁵ Ibid, p. 1.

⁴⁶ I am very grateful to the Secretary General of the Secretariat of the FP-ICGLR, Ambassador Onyango Kakoba, and Ms. Winnie Kamau, the Program Manager, who supplied me with this vital information.

mesures pourraient être envisagées telles que l'accès à des options d'aide financière, par exemple, activités d'allègement et de restructuration de la dette ;

- FP-CIRGL devrait soutenir la nouvelle stratégie décennale de l'ONU qui se concentre sur la diplomatie préventive, la coopération en matière de sécurité et le développement, y compris la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la Justice et la Bonne Gouvernance. Dans la RGL, le FP-CIRGL devrait jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Jeunesse, la Paix et la Sécurité et l'Incorporation des principes qui y sont contenus à toutes les étapes des activités régionales de prévention des conflits et de médiation ;
- Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'adhésion politique de haut niveau des dirigeants politiques des États membres ainsi que sur la mobilisation de ressources adéquates pour améliorer l'environnement sécuritaire dans la RGL. Les dirigeants politiques devraient être encouragés à prioriser la prévention, la résolution et la gestion des conflits sur la base des cadres, approches et principes disponibles. Par exemple, les dirigeants de la RGL devraient s'engager à étendre davantage la coopération qu'ils ont développée dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 au nom de la paix et de la stabilité. Le cadre de coopération fournit une plateforme pour la paix et le progrès économique ;
- FP-CIRGL devrait appeler à des approches sensibles aux conflits et centrées sur les personnes ⁴⁷ qui placent la sécurité humaine au cœur de l'engagement régional afin d'obtenir des résultats positifs et durables sur le terrain ;
- FP-CIRGL devrait promouvoir un engagement plus cohérent et holistique de la région dans toutes les formes de conflit grâce à l'adoption d'une **approche intégrée** et veiller à ce que toutes les résolutions soient mises en œuvre aussi rapidement que possible afin d'obtenir des réponses régionales à chaque étape du conflit et rendre l'approche intégrée plus opérationnelle et plus efficace ;
- Les États membres de la CIRGL devraient freiner les activités des groupes armés menaçant la région et le trafic d'armes légères et de petit calibre. L'entrée de l'Ouganda en RDC, avec le consentement tacite du gouvernement de la RDC, pour débusquer les Forces démocratiques alliées (ADF) est un exemple de la manière dont de tels groupes armés peuvent être contenus ;

⁴⁷ This should be viewed as confidence-building measures and people-to-people contacts in conflict prevention and resolution.

- Les États membres de la CIRGL doivent veiller à réglementer le commerce des ressources naturelles. Il faut un cadre efficace et transparent pour réglementer les ressources naturelles. En outre, de nouvelles réglementations sur les minerais liés aux conflits devraient entrer en vigueur. Un soutien international sera nécessaire pour endiguer l'exploitation illicite des ressources dans la région, qui est une source majeure de financement pour les groupes armés ;
- Il est nécessaire que les États membres du FP-CIRGL intensifient leur soutien aux opérations du FP-CIRGL. À cet égard, il est nécessaire d'établir des mécanismes interinstitutionnels tels que des groupes de travail pour des situations spécifiques de prévention des conflits. En outre, le FP-CIRGL devrait penser à développer des outils tels que le système d'alerte précoce et l'analyse d'horizon. Bien sûr, ces mesures nécessiteront des investissements financiers et d'autres ressources pour développer les outils ;
- FP-CIRGL devrait s'engager dans une collecte, une gestion et une diffusion systématiques des connaissances pertinentes dans des formats accessibles, pratiques et pertinents sur le plan opérationnel pour tous les acteurs des institutions de la région ;
- FP-CIRGL devrait accorder la priorité au renforcement des capacités du personnel clé qui traite des questions liées aux conflits afin de permettre aux États membres d'identifier les zones géographiques prioritaires pour les actions de prévention et de médiation des conflits et de faciliter la coopération multilatérale entre les pays de la région ;
- Parce que la sécurité est toujours insuffisante dans l'est de la RDC et le Nord-Kivu et que les groupes armés continuent d'exercer des représailles contre les populations locales, il y a une nécessité pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en particulier la Brigade d'intervention de la Force d'être renforcée ; et
- FP-CIRGL devrait se concentrer sur le besoin croissant de prévention des conflits en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en atteignant les objectifs de développement durable (ODD), en accordant une attention particulière à la démocratie et aux droits de l'homme, à l'état de droit et au soutien à la société civile - le rôle de la société civile doit être pris en compte dans l'approche globale du FP-

CIRGL et ses priorités en matière de renforcement des capacités.⁴⁸ Le Secrétaire exécutif de la CIRGL, en collaboration avec le Forum régional de la Société civile, devrait organiser des réunions consultatives régulières (c'est-à-dire annuelles) avec les OSC intéressées actives dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix pour un large échange d'informations et à des fins de coopération.⁴⁹

Le principal défi dans la mise en œuvre de certaines des recommandations ci-dessus est que le FP-CIRGL joue principalement un rôle consultatif auprès de la CIRGL traditionnelle.

⁴⁸ When establishing and implementing regional programs and policies on peace, security and mediation, the FP-ICGLR should consult civil society organizations (CSOs), especially those specialized in women's rights and human rights of minorities.

⁴⁹ See GLP (undated), *op. cit.*, p. 49.

References

Union africaine (2020) *Rapport du Conseil de Paix et de Sécurité sur ses activités et l'Etat de la Paix et de la Sécurité en Afrique, pour la période de février 2019 à février 2020*. Addis-Abeba, Éthiopie: Assemblée de l'Union, trente-troisième session ordinaire, 9 -10 février.

Alemie Ajanaw et Mandefro Hone (2018) Rôles des Mécanismes Autochtones de Résolution des Conflits pour le Maintien de la Solidarité sociale et le Renforcement des Communautés dans le district d'Alefa, au nord-ouest de l'Éthiopie. Dans *Journal of Indigenous Social Development*, volume 7, numéro 2.

Disponible à http://umanitoba.ca/faculties/social_work/research/jisd/ Consulté le 7 mars 2022.

Ayoob Mohammed (1997) Définir la Sécurité : une Perspective Réaliste Subalterne. Dans Keith Krause et Michael C. Williams (eds.) *Critical Security Studies*. Minneapolis : University of the Minnesota Press, p. 121-146.

Brabant Koenraad Van (2005) Renforcer les Parlements dans les Situations de Conflit et de Post-conflit : Tirer parti de certaines expériences de l'Afrique. WSP International. 28 juillet.

Dutta Nikhil, Hajdu Christina, Oh Paul, Peterson Sarah, Puengpak Bacharee, Sternin Simon et Sureshababu Suman (2007) Renforcement des législatures pour la gestion des conflits dans les États fragiles. Princeton : École Woodrow Wilson des Affaires Internationales et publiques, Université de Princeton. Disponible sur www.agora-parl.org. Consulté le 23 février 2022.

EN (2019) Renforcement des Capacités de l'UE en matière de Prévention des Conflits et de Médiation. Au Journal officiel de l'Union européenne. Mardi le 12 mars.

GLP (non daté) International Conference on the Great Lakes Region CSO Handbook. Projet des Grands Lacs : Consolidation de la Paix dans la Région des Grands Lacs africains.

Goumenos Thomas (2018) La Diplomatie parlementaire en tant que « voie 1½ diplomatie » dans la résolution des conflits. Disponible sur www.e-ir.info Consulté le 23 février 2022.

Heyl Charlotte (2010) La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs – Une CSCE africaine ? Rapports internationaux de la KAS.

Comité de la réforme politique et constitutionnelle de la Chambre des communes (2011) Le rôle du Parlement dans les décisions en cas de conflit. Chambre des communes de Londres : The Stationery Office Limited. Le 17 mai.

Kanyangara Patrick (2016) La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs en tant qu'instrument de consolidation de la paix pour les organisations de la société civile. Dans ACCORD Public Policy Brief Number 041. Juin.

Kebede Kassa Tsegaye (2020) Le rôle des Parlements régionaux dans la résolution des conflits : le cas du Parlement panafricain (2004-2011). Dans Journal Africain des Sciences Politiques et des Relations Internationales, Vol. 14 (4), pp. 168-179, octobre-décembre.

Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (2012) Le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement pour la Région des Grands Lacs, décembre.

Kwesi Martha Mutisi (2012) Intégration de la résolution traditionnelle et moderne des conflits : expériences tirées de cas sélectionnés en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique. Disponible sur www.africaportal.org. Consulté le 5 mars 2022.

Mel Laurette Andree Yace De (2013) Le Rôle du Parlement dans la Prévention et la Gestion des Conflits en Afrique de l'Ouest, par un Compte rendu de la Conférence Régionale Organisée conjointement par l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire et l'Union Interparlementaire tenue à Abidjan, 28-30 octobre.

Ngubu Michael Fubu (2021) La Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs: analyse des efforts de l'Organisation pour transformer le conflit dans la Région des Grands Lacs. Université de Malmo, PACS III Spring Semester – non publié.

O'Brien Mitchell, Stapenhurst Rick et Johnston Niall (2008) Parlements en tant qu'artisans de la paix dans les pays touchés par des conflits. Série de ressources d'apprentissage WBI.

Banque mondiale. Disponible sur <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/6532>. Consulté le 1er juillet 2021.

Olum Yasin (2020) L'implication de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité: le cas des États membres de la CIRGL. Document présenté en août – inédit (accessible dans google).

Onyango Kakoba (2021a) Le rôle du FP-CIRGL dans la résolution des conflits dans la Région des Grands Lacs. Kinshasa. 16 février.

Onyango Kakoba (2021b) Mise à jour sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire des États membres de la CIRGL, janvier 2020 à avril 2021. Présentation sur la onzième session ordinaire de l'Assemblée plénière/Conférence des présidents du Forum des Parlements des États membres -States of the International Conference on Great Lakes Region (FP-CIRGL), Réunion Virtuelle du 7 mai 2021 – non publié.

Smilov Daniel et Kolarova Rumyana (non daté) Parlements en situation de conflit et de post-conflit. Dans Démocratiser la sécurité dans les États en transition. Disponible sur www.agora-parl.org Consulté le 21 février 2022.

UN SC (2020) Briefing Conseil de Sécurité, l'Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs met en évidence une nouvelle stratégie pour la paix et les droits de l'homme, notant que la situation reste « globalement stable ». Le 13 octobre. Disponible sur reliefweb.int Consulté le samedi le 5 mars 2022.